



RAPPORT D'ACTIVITÉ



Sommaire

L'UDAF DU CHER	5
• Ses missions et son réseau.....	6
• Ses agréments.....	7
• Le mouvement familial.....	8
• Les familles adhérentes.....	10
• Un engagement local.....	11
• La gouvernance.....	12
• L'organisation des services.....	13
• Le Pôle Ressources.....	14
• Les Ressources Humaines.....	15
• L'accueil du public et des partenaires.....	16
• Les temps forts de 2022.....	17
PÔLE INSTITUTION	19
• Au service des associations.....	20
• Les commissions statutaires.....	21
• La représentation des familles.....	22
• La Convention d'objectifs.....	25
PÔLE ACTION SOCIALE ET JUDICIAIRE	29
• Le service Protection Juridique des Majeurs.....	30
• Le service d'Aide à la Gestion du Budget Familial.....	32
• L'Information et le Soutien aux Tuteurs Familiaux.....	34
• Le Service d'Information et d'Accompagnement au Budget.....	36
LES PROJECTIONS 2023	38

Edito

J'ai le plaisir de vous présenter notre rapport d'activités 2022, rendant compte de nos actions et services développés en direction des familles du département.

Cette année 2022 a encore été compliquée pour l'UDAF, puisque notre directrice, arrivée en avril 2022, a fait le choix de démissionner et a quitté notre structure en décembre 2022. Pendant toute cette année, nos collaborateurs sont restés mobilisés et ont assuré au mieux leurs missions auprès des familles et des protégés suivis dans nos services et je les en remercie.

Le 20 janvier 2023, Hermann BEUGRE, a rejoint l'équipe en qualité de directeur. Le Conseil d'Administration et moi-même comptons sur lui pour insuffler une nouvelle dynamique à notre équipe et contribuer au développement et à la création de nouveaux services en direction des familles.

Comme l'Udaf du Cher, chaque association a ses propres valeurs mais certaines apparaissent comme faisant partie des fondamentaux de toutes les organisations du secteur social et médico-social : la famille comme noyau de notre société. Le pluralisme, la solidarité, l'équité de traitement, le soutien et l'accompagnement, l'insertion sociale et professionnelle sont les axes majeurs facilitant une émergence d'aspiration pour les familles et les personnes ayant à un moment donné de leur parcours de vie subi des difficultés, des errances, des violences.

L'Udaf du Cher est engagée depuis de nombreuses années aux côtés des familles. Elle travaille sans relâche à porter la voix des familles auprès des pouvoirs publics sur les questions d'ordre familial, à représenter les familles officiellement et à gérer tout service d'intérêt familial dont les pouvoirs publics estimerait devoir lui confier la charge.

Dans cette période de vulnérabilités généralisées (inflation, crise énergétique, crise sanitaire et économique...) qui cristallise bien les faiblesses de notre système médico-social et économique, l'Udaf se doit également de répondre à des besoins nouveaux.

Parmi ceux-ci, au carrefour de

nombreuses problématiques sociales, économiques et politiques, la question d'un déclin constaté de la natalité, la question des mobilités, celle de la transition écologique, des aides liées à l'accueil d'un enfant (modes de garde) occupent désormais une place prépondérante. L'heure est à l'inventivité, à l'ambition d'aller de l'avant pour répondre aux besoins d'aujourd'hui et construire une réponse à ceux de demain. Ainsi, nous aurons à nous adapter aux évolutions de nos publics dans une politique familiale que nous souhaitons plus ambitieuse.

Je remercie l'ensemble des représentants de notre union siégeant dans les Conseils d'Administration des C.C.A.S., des organismes publics, des hôpitaux, de la CAF, de la CPAM, des instances statutaires. Ces bénévoles sont les forces vives de nos associations et portent la parole de l'UDAF et la défense des familles dans les réunions. Je suis consciente des difficultés rencontrées par nos associations, notamment le vieillissement des bénévoles, la perte d'adhérents. Il nous faudra trouver au sein de notre union à renforcer le soutien dont elles ont besoin.

Enfin, je remercie chaleureusement nos partenaires pour leur soutien financier et opérationnel, notamment la DDETS, le Conseil Départemental, la CAF, l'ensemble des Tribunaux et Juges du département, les France Service, Action logement, les collectivités territoriales sous toutes leurs formes ainsi que les bailleurs sociaux, avec qui nous menons un partenariat accru au service des familles. Aussi, je souhaite réitérer mes remerciements à l'ensemble des salariés, vous, qui faites vivre la citoyenneté en reliant ceux que vous accompagnez à la vie de la cité.

Je conclurai par une citation de Howard Schultz, à méditer par nos bénévoles...

« Lorsque vous êtes entouré de personnes qui partagent un engagement passionné autour d'un objectif commun, tout est possible »



Nicole MASSICOT
Présidente



L' U D A F
DU
C H E R

Ses missions et son réseau

L'Udaf du Cher est l'institution officielle de représentation des familles sur l'ensemble du département, reconnue d'utilité publique. Elle a été créée le 25 octobre 1945 à la suite de l'ordonnance du 3 mars 1945. Les quatre missions légales que l'Udaf exerce sont définies par l'article L 211-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles :

DONNER LEUR AVIS

« Donner leur avis aux pouvoirs publics sur les questions d'ordre familial et leur proposer les mesures qui paraissent conformes aux intérêts matériels et moraux des familles ».

REPRÉSENTER

« Représenter officiellement auprès des pouvoirs publics l'ensemble des familles et, notamment, désigner ou proposer des délégués des familles aux divers conseils, assemblées ou autres organismes institués par l'État, le département, la commune ».

GÉRER TOUT SERVICE

« Gérer tout service d'intérêt familial dont les pouvoirs publics estimeront devoir leur confier la charge ».

EXERCER

« Exercer devant toutes les juridictions, sans avoir à justifier d'un agrément ou d'une autorisation préalable de l'autorité publique,(...) l'action civile relative aux faits de nature à nuire aux intérêts matériels et moraux des familles... ».



La défense des intérêts matériels et moraux de l'ensemble des familles du département est la mission première de l'Udaf. Pour que la représentation des familles se fasse de manière globale tout en intégrant toutes les diversités et sensibilités, le Conseil d'Administration est composé de membres émanant de l'ensemble des mouvements familiaux adhérents à l'Udaf.



Association reconnue d'utilité publique depuis 1945 :

- Pour représenter les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique (agrément par l'ARS Centre-Val de Loire) ;
- Pour exercer des représentations et des activités en faveur du logement et de l'hébergement des personnes défavorisées (agrément par la DDETSPP) ;
- Habilitée à délivrer une information auprès des personnes appelées à exercer ou exerçant une mesure de protection juridique des majeurs (agrément Ministère de la Justice);
- Agréée pour siéger lors des commissions d'attribution HLM (agrément par la DDETSPP);
- Agréée pour l'accompagnement social des personnes afin de faciliter leur accès ou leur maintien dans le logement (agrément par la DDETSPP);
- Labellisée pour trois Points Conseil Budget : Vierzon Nord Cher, Bourges Centre Cher et Saint-Amand-Montrond Sud Cher.

L'UNAF

En 1945, face aux défis de la reconstruction du pays, le gouvernement s'est trouvé confronté à l'urgence d'une politique familiale volontariste et ambitieuse.

L'Union Nationale des Associations Familiales (Unaf) est née de la volonté d'organiser le dialogue entre les pouvoirs publics et les familles représentées par leurs associations.

Le 3 mars 1945, une ordonnance institue l'Unaf et les Udaf. Une loi renforcera leurs missions en 1975, en favorisant la représentation des mouvements familiaux nationaux.

L'URAF





L'Union Régionale des Associations Familiales est l'organe de coordination des Udaf de la région.

Elle est à l'écoute permanente de toutes les Udaf et agit pour une promotion et une protection des intérêts familiaux au niveau régional, quels qu'ils soient.

L'Udaf du Cher est membre de l'Uraf Centre-Val de Loire et participe aux différentes réunions de travail qui s'y déroulent.

Le Mouvement Familial

LES MOUVEMENTS FAMILIAUX À RECRUTEMENT GÉNÉRAL

	Aide aux mouvements 2022
 <p>FÉDÉRATION ASSOCIATIONS FAMILIALES CATHOLIQUES (AFC) 3 associations locales 136 familles adhérentes Président : M. Jean PELLERIN</p>	1155,10€ au titre de la fédération départementale 1205,32€ en lien avec le nombre d'adhérents des associations.
 <p>CONFÉDÉRATION SYNDICALE DES FAMILLES (CSF) 1 association 39 familles adhérentes Présidente : Mme Nathalie LESCURE</p>	382,17€ en lien avec le nombre d'adhérents.
 <p>ASSOCIATION FAMILLES RURALES (FR) 0 association Pas de familles adhérentes</p>	Association mise en sommeil.
 <p>FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE FAMILLES DE FRANCE (FF), 4 associations locales 247 familles adhérentes Président : M. Gilles BEDU</p>	1155,10€ au titre de fédération départementale 1734,49€ en lien avec le nombre d'adhérents des associations.

Pour être agréée comme membre actif de l'Udaf, toute association familiale, doit adresser sa demande au Président de l'Udaf, répondre aux conditions imposées par l'article L. 211-1 du code de l'action sociale et des familles et être déclarée en préfecture depuis six mois au moins lors de son agrément.

Elle doit obligatoirement joindre à cette demande les documents énoncés au règlement intérieur. De même, toute section départementale ou locale d'une association familiale nationale visée à l'article L. 211-4 du code de l'action sociale et des familles peut solliciter son agrément en qualité de membre actif de l'Udaf.

LES MOUVEMENTS FAMILIAUX À RECRUTEMENT SPÉCIFIQUE

		Aide aux mouvements 2022
	<p>LA FAMILLE DU CHEMINOT (FC) 1 association 51 familles adhérentes Président : M. Yves AUGEREAU</p>	509,57€ en lien avec le nombre d'adhérents.
	<p>FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DU SERVICE ET D'AIDE A DOMICILE (ADMR) 17 associations locales 372 familles adhérentes Président : M. Michel LEBACQ</p>	3145,58€ en lien avec le nombre d'adhérents des associations.
	<p>ASSOCIATION DE PARENTS D'ENFANTS INADAPTÉS (APEI) 1 association 43 familles adhérentes Président : M. Yves PURET</p>	499,77€ en lien avec le nombre d'adhérents.
	<p>GROUPEMENT D'ENTRAIDE DÉPARTEMENTALE AUX PERSONNES HANDICAPÉES INTELLECTUELLES ET A LEURS FAMILLES (GEDHIF) 1 association 14 familles adhérentes Président : M. Gérard DEPOND</p>	117,59€ en lien avec le nombre d'adhérents.
	<p>UNION NATIONALE DE FAMILLES ET D'AMIS DE PERSONNES MALADES ET/OU HANDICAPÉES PSYCHIQUES (UNAFAM) 1 association 74 familles adhérentes Délégué Régional : M. Jean-Marie AUROUZE</p>	656,56€ en lien avec le nombre d'adhérents.
	<p>ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DE LA MÉDAILLE DE LA FAMILLE FRANÇAISE (ADMF) Pas de familles adhérentes Pas de présidence</p>	Association dissoute en 2022
	<p>ASSOCIATION JUMEAUX ET PLUS 18 1 association 26 familles adhérentes Présidente : Mme Stéphanie NARBOUX-PARIN</p>	235,18€ en lien avec le nombre d'adhérents.
	<p>ASSOCIATION APF France Handicap (APF) 1 association 52 familles adhérentes Président : M. Alain ROCHON</p>	617,36€ en lien avec le nombre d'adhérents.
	<p>FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS DE CONJOINTS SURVIVANTS ET PARENTS D'ORPHELINS (FAVEC) 1 association 10 familles adhérentes Présidente : Mme Marie-Hélène ROMÉ</p>	137,19€ en lien avec le nombre d'adhérents.

Les Familles Adhérentes

ASSOCIATIONS	Au 31/12/2022		
	Nombre	Nombre de familles	Nombre de suffrages
Fédération Associations Familiales Catholiques (AFC)	3	136	427
Confédération Syndicale des Familles (CSF)	1	39	72
Association Familles Rurales(FR)	0	0	0
Fédération Départementale Familles de France (FF)	4	247	680
La famille du cheminot (FC)	1	51	122
Fédération départementale du Service et Soins à Domicile (ADMR)	17	372	579
Association de Parents d'Enfants Inadaptés (APEI)	1	43	116
Groupement d'Entraide Départementale aux Personnes Handicapées Intellectuelles et à leurs Familles (GEDHIF)	1	14	29
Union Nationale de Familles et d'Amis de Personnes Malades et/ou Handicapées Psychiques (UNAFAM)	1	74	191
Association Départementale de la Médaille de la Famille (ADMF)	1	0	0
Jumeaux et plus 18	1	26	136
APF France Handicap	1	52	98
Fédération des associations de conjoints survivants et parents d'orphelins (FAVEC)	1	10	10

32
associations

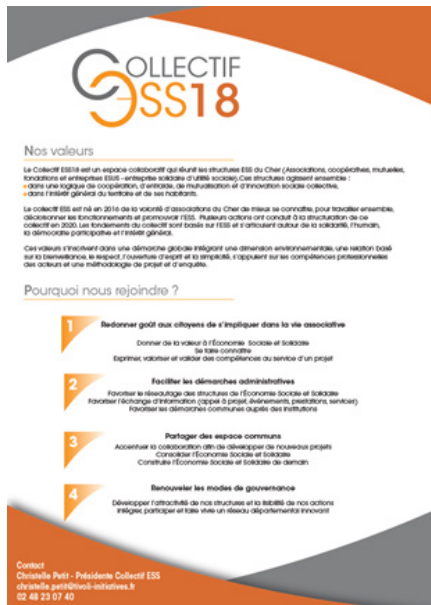
1064
familles
adhérentes

2460
suffrages

La part 1 du fonds spécial versée par l'Unaf s'élevait à 115510€ en 2022. Le montant de l'aide aux mouvements représente 10% du fonds spécial versé par l'Unaf soit 11551€. Après versement aux fédérations actives des 10% de l'aide totale aux mouvements, 1155€ par fédération, soit un total de 2310€. Le solde à distribuer à l'ensemble des associations est de 9241€ (soit 10,85€ par adhérent).

Un Engagement Local

En tant que membre fondateur avec GAS18 Mobilités, Accueil et promotion, ISA groupe, Solen Angels, Tivoli Initiatives et BGE Cher, l'Udaf du Cher a participé aux différentes rencontres et actions qui ont conduit à la structuration de ce collectif en 2020.



Le collectif ESS 18 est né en 2016 de la volonté d'associations du Cher de mieux se connaître, pour travailler ensemble, décloisonner les fonctionnements et promouvoir l'ESS.

Les valeurs de l'Economie Sociale et Solidaire sont la solidarité, l'humain au cœur des actions, la démocratie participative et l'intérêt général.

Le Collectif ESS 18 est un espace collaboratif qui réunit les structures ESS du Cher (associations, coopératives, mutuelles, fondations et entreprises ESUS - entreprise solidaire d'utilité sociale) pour agir ensemble :

- Dans une logique de coopération, d'entraide, de mutualisation et d'innovation sociale collective ;
- Dans l'intérêt général du territoire et de ses habitants.



La gouvernance

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ET LE BUREAU
DE L'UDAF DU CHER
(AU 31 DÉCEMBRE 2022)

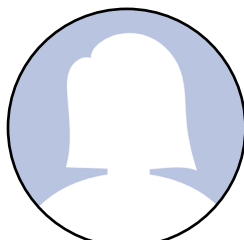
MEMBRES DU BUREAU



Nicole **MASSICOT**
Présidente



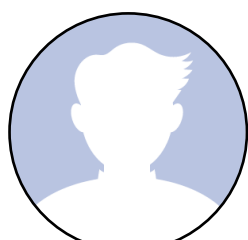
Sylvie **MOREAU**
Trésorière
Familles de France



Nadine **SENDEL**
Vice-présidente
Familles de France



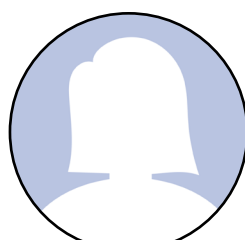
Sabine **de LAMBERTYE**
Secrétaire
Association Familiale
Catholiques



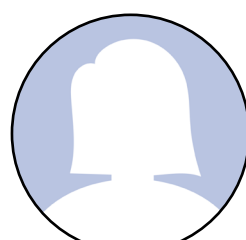
Gilles **BEDU**
Trésorier adjoint
Familles de France



Agnès **SZWIEC**
Secrétaire adjointe
Familles de France



Marysia **CHAUVET**
Familles de France



Stéphanie **NARBOUX
PARIN**
Jumeaux et plus

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Valentine
ARCHIMBAUD
Association Familiale
Catholiques

Frédérique
GUERRE
Association Familiale
Catholiques

Lydie
LE STRAT
APF France Handicap

Alain
RUBENS
Gedhif

Patrice
BOUET
Familles de France

Nathalie
de LA PERRAUDIÈRE
Association Familiale
Catholiques

Annick
LE VAILLANT
Confédération
Syndicale des Familles

Annick
THIBEAULT
Familles de France

Marc
DELAS
ADMR

Kezban
DALDA
Familles de France

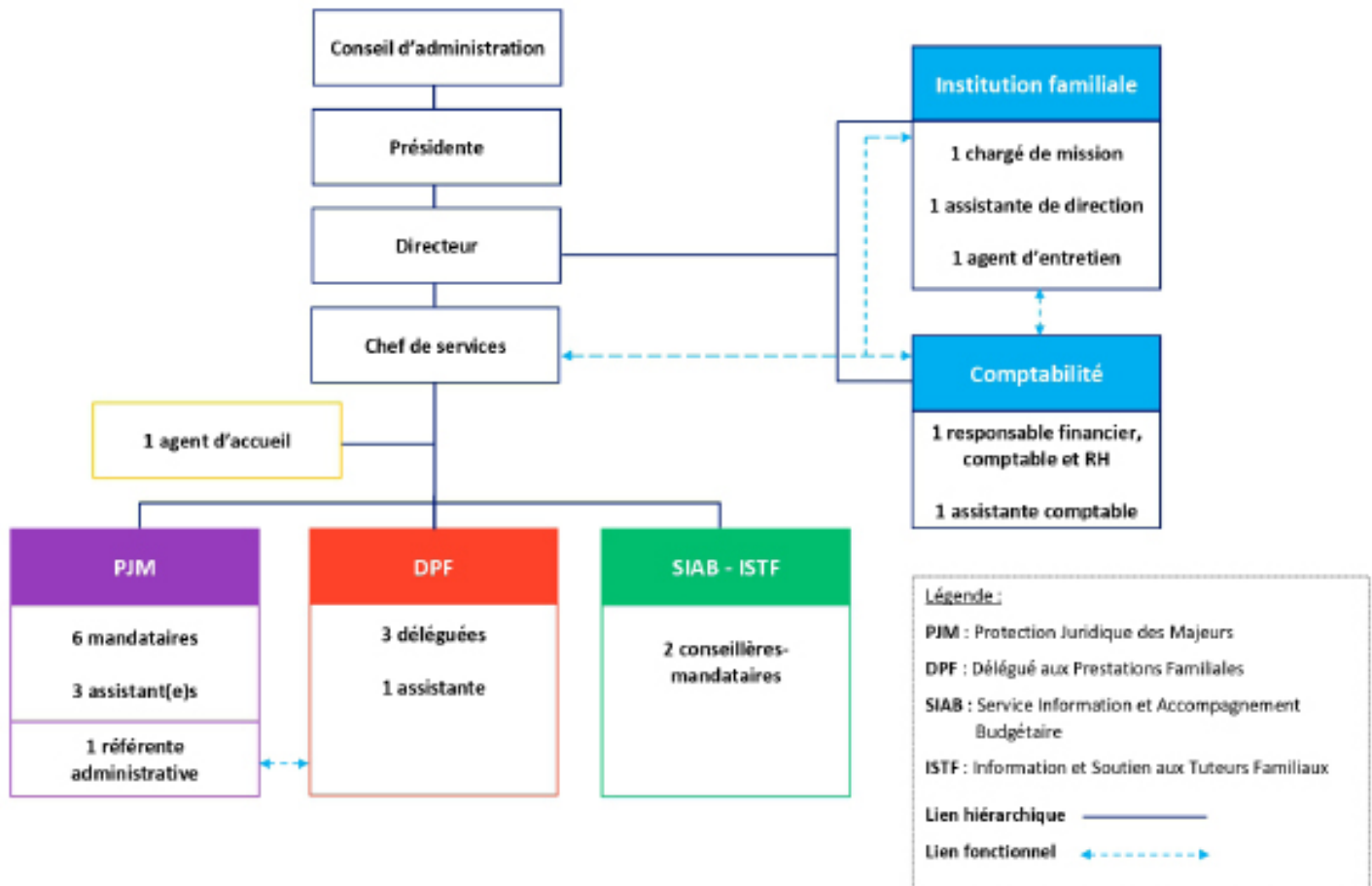
Geneviève
PROT
Confédération
Syndicale des Familles

Danielle
TIGE
Unafam

Marie
CLAIR
Association Familiale
Catholiques

Blanche
PELLERIN
Association Familiale
Catholiques

L'organisation des services



Le pôle ressources

Le **Pôle Ressources** de l'Udaf du Cher est composé d'une responsable comptable financière et ressources humaines et d'une assistante comptable soutenues par les 4 assistants tutélaires et la référente administrative. Ensemble, ils assurent une double mission :

La **tenue de la comptabilité générale et budgétaire** de l'association et de ses services.

La **mise à jour des comptes des majeurs protégés et des familles** dont nous avons la charge :

- Comptes individuels de chaque personne protégée;
- Comptes au sein de notre comptabilité, ouverts au nom des personnes ou des familles accompagnées;
- Comptes de placement, comptes externes de même nature que les comptes individuels, tenus dans le cadre d'une mesure de protection.





Les ressources humaines

En lien avec le conseil d'administration et la direction, les ressources humaines de l'Udaf du Cher sont composées de l'assistante de direction et de la responsable comptable financière et ressources humaines. Elles permettent et assurent :

- Le recrutement, en soutien de la direction et du chef de service;
- L'administration du personnel du Pôle Institution et du Pôle Action Sociale et judiciaire;
- Le suivi des congés et absences avec le personnel d'encadrement.
- La montée en compétences de nos collaborateurs, par la formation;
- Les relations avec les instances représentatives du personnel, en appui de la direction;
- L'accompagnement quotidien auprès du personnel d'encadrement et auprès des salariés sur toute thématique en lien avec les missions de l'association;
- L'adaptation aux évolutions des dispositions légales.

796h
de formation
à destination
des salariés en 2022

L'accueil du public et des partenaires

L'AGENT D'ACCUEIL

Accueillir le public, identifier et qualifier les demandes, orienter vers les services ou organismes compétents, le tout avec bienveillance et diplomatie mais aussi participer à la gestion administrative représentent le quotidien de notre agent.

Son rôle est prégnant au sein de l'association puisqu'il est le premier contact des familles et des partenaires qui fréquentent l'Udaf du Cher.

En faisant le choix de rester proche du centre ville et donc facilement accessible, un accueil physique et téléphonique doit être assuré pour les usagers et leur environnement mais également pour les partenaires et le Pôle Institution.

Afin de proposer un service de qualité au public accueilli, une nouvelle messagerie et un nouveau message d'attente ont été mis en place en 2022.

LES TÂCHES ADMINISTRATIVES

L'agent d'accueil a également en charge certaines tâches administratives dont la gestion du courrier sortant. Dans une démarche de réduction des coûts financiers et environnementaux, l'optimisation des envois de courrier demeure une préoccupation. Malgré tout, le nombre d'affranchissements sur l'année 2022 (soit 10250 plis expédiés) montre l'importance de la correspondance postale et plus largement de l'activité administrative de nos services.

Dans l'objectif de toujours assurer cette qualité d'accueil, il a bénéficié d'une formation à la communication non violente en 2022.

DES PERMANENCES TÉLÉPHONIQUES

Des permanences téléphoniques sont organisées par les mandataires du service PJM et les déléguées du service MJAGBF. Chacun ayant une permanence téléphonique de 3 heures par semaine afin de répondre aux sollicitations des usagers. Un planning est établi pour chaque professionnel.

10695

appels gérés par l'agent d'accueil

8354

appels concernant le service PJM



Les temps forts de 2022

L'année 2022 a été jalonnée de plusieurs faits marquants tant pour le développement de l'association que pour les services et leur vie.

En janvier, l'Udaf du Cher a accueilli un chargé de mission, rattaché au service institution. Il a pour missions le développement de la vie associative, le déploiement des actions en lien avec la convention d'objectifs et une partie de la communication.

Après plusieurs mois sans direction propre à l'association et un intérim assuré par Thierry Le Panse, directeur général de l'Udaf du Loir et Cher, nous avons pu accueillir Marion Boudes au poste de directrice de l'Udaf du Cher en avril. Elle a choisi de ne pas prolonger sa fonction au sein de l'association et a quitté son poste en décembre 2022.

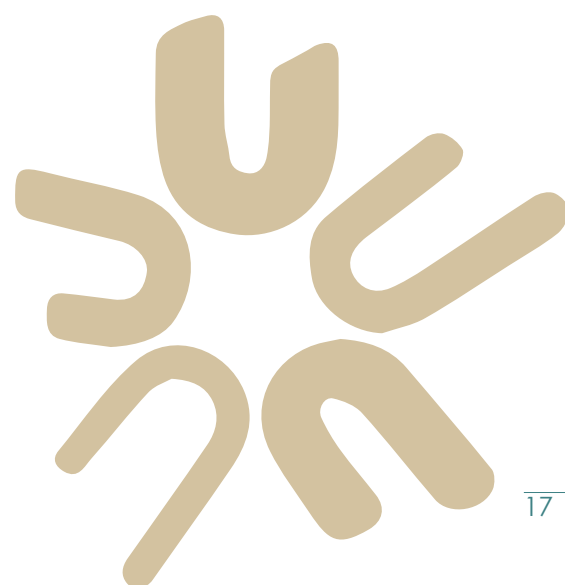
Peu avant avril 2022, les axes de la nouvelle convention d'objectifs entre l'Unaf, l'Etat et les Udaf ont été annoncés, un travail important a été mené au sein de l'association pour définir les axes d'actions qui seront prioritaires au sein du service institution pour les 5 années à venir.

Entre avril et août 2022, les outils de communication de l'Udaf du Cher ont été créés ou actualisés. Des pages et comptes sur les réseaux sociaux Facebook et LinkedIn ont été ouverts. Le site internet de l'Udaf du Cher www.udaf18.fr a été entièrement recréé, profitant de l'accompagnement et de l'harmonisation des sites des Udaf impulsés par l'Unaf. Ce nouvel environnement numérique permet de retrouver l'ensemble des informations de l'association ainsi que les documents relatifs à la vie des services.

Le développement de l'accompagnement et du soutien à la parentalité a été réimpulsé au niveau associatif avec une implication forte de l'Udaf dans le cadre du Schéma Départemental des Services aux Familles. A ce titre, elle en est signataire et est impliquée dans le comité d'animation. La mission de référent parentalité du comité REAAP Sud, assurée par notre chargé de mission, précise davantage cet ancrage dans l'accompagnement des professionnels et des familles sur ces questions.

La fin de l'année a été marquée par le départ en septembre 2022 de Nils Cornacchiari, chef des services PJM, MJAGBF, ISTF et SIAB.

En décembre 2022, l'équipe de l'Udaf du Cher a pu être rassurée par l'annonce de l'arrivée dans le courant du mois de janvier 2023 d'Hermann Beugré en qualité de directeur de l'association.



P Ô L E
I N S T I T U T I O N

Au service des Associations

Un outil **Adhelis** est proposé aux associations familiales adhérentes à l'Udaf du Cher.

Adhelis est une application (par le biais d'une simple connexion Internet) mise gracieusement à la disposition de toutes les associations familiales adhérentes à l'Udaf. Elle permet la gestion des listes d'adhérents en toute simplicité, tout au long de l'année et en toute sécurité.

Un travail important a été réalisé par l'Unaf, le prestataire et les Udaf pour élaborer la refonte de l'outil :

- En respectant la nouvelle charte graphique du réseau Unaf-Udaf-Uraf ;
- En répondant aux exigences de la CNIL et du RGPD ;
- En adaptant de nouvelles fonctionnalités technologiques ;
- En améliorant l'environnement (plus intuitif et optimal).

Les formations proposées se déroulent lors de demi-journées et sont programmées en fonction des besoins des associations.



FORMATION « RU EN AVANT ! » 2022

**FRANCE ASSOS SANTÉ
CENTRE-VAL DE LOIRE**

Le renouvellement des mandats de Représentant des Usagers, au sein des commissions des usagers, a eu lieu fin 2022 pour 2023-2026.

L'Udaf est représentée dans 7 établissements publics et privés sur 9 dans le département du Cher.

La formation **RU EN AVANT !** dispensée par France Asso Santé sur 2 jours en septembre et novembre 2022 a été proposée aux nouveaux représentants ainsi qu'à ceux qui n'avaient pas pu l'effectuer pendant la période de la crise sanitaire.

Objectifs de la formation :

- comprendre l'organisation, le fonctionnement et le financement du système de santé et ses enjeux ;
- participer à la définition d'une politique d'accueil, d'amélioration de la qualité et de la sécurité de la prise en charge des patients ;
- participer à l'élaboration d'un projet des usagers, d'un rapport d'activité ;
- connaître et maîtriser les droits des usagers qu'ils soient individuels ou collectifs pour assurer leur rôle de veille du respect de ces droits et de leur promotion ;
- connaître leur rôle dans le processus de médiation ;
- veiller à la bonne expression des attentes et besoins des usagers ;
- construire une parole généraliste du représentant d'usagers apte à s'exprimer dans chaque instance où il peut siéger ;
- mobiliser les fondamentaux de la démocratie en santé ;
- apprendre à travailler en réseau, y compris avec les outils numériques et les nouvelles pratiques qui y sont liées.

Les Commissions statutaires

2 COMMISSIONS STATUTAIRE :

Elles sont mises en place ou renouvelées régulièrement conformément à l'article 15 des statuts de l'Udaf du Cher.

Commission financière :

Cette commission est composée de la Présidente de l'Udaf du Cher, du trésorier, du secrétaire et d'administrateurs qui, avec la direction et le responsable financier, arrêtent les comptes et préparent les budgets en vue de leur validation par le conseil d'administration et l'assemblée générale.

Commission de contrôle :

Elle est composée de membres élus en son sein par le conseil d'administration et représentant la diversité des composantes de l'Udaf du Cher. Cette commission est chargée de veiller au respect des règles de fonctionnement de notre institution telles que la conformité des listes d'adhérents, les demandes d'agrément, l'examen des dossiers des associations pour la répartition du fonds spécial et la préparation des élections en assemblée générale.

Le conseil d'administration de l'Udaf est composé pour moitié de membres désignés par les mouvements, pour moitié de membres élus lors de l'assemblée générale, tous les 2 ans, par tiers sortants. Le conseil d'administration compte 22 membres sur 24 au 31 décembre 2022.

Les mouvements peuvent désigner un membre à tout moment. Toute proposition sera soumise et approuvée lors d'un prochain conseil d'administration.

La Représentation des Familles

Les représentants familiaux siègent dans les différentes instances dont les travaux ont un impact sur la vie quotidienne des familles. Représenter les familles, c'est faire entendre leurs voix, défendre leurs intérêts dans les différents organismes du département du Cher.

L'Udaf du Cher intervient auprès des pouvoirs publics (Conseil départemental, communes, intercommunalités) pour évaluer et co-construire les politiques en faveur des familles.

Elle représente et défend les familles dans près de 32 organismes départementaux.

DROIT DE LA FAMILLE – PARENTALITE - ENFANCE

- Conseil des familles des Pupilles de l'Etat ;
- Commission d'agrément pour l'adoption ;
- Fonds d'aide aux Jeunes Ville de Bourges ;
- Commission départementale de la médaille de la famille ;
- Schéma Départemental des Services aux Familles ;
- Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF) ;
- Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP).



VIE QUOTIDIENNE

- Comité local des usagers préfecture ;
- MSA Beauce Cœur de Loire ;
- Commission départementale des taxis et des voitures de petite remise ;
- Commission de surendettement Banque de France ;
- Caisse d'Allocations Familiales du Cher conseil d'administration ;
- Caisse d'Allocations Familiales du Cher commissions d'aide sociale ;
- Caisse d'Allocations Familiales du Cher recours à l'amiable ;
- Caisse d'Allocations Familiales du Cher commission des aides financières ;
- Caisse d'Allocations Familiales du Cher commission des pénalités ;
- Caisse d'Allocations Familiales du Cher commission des marchés ;
- Commission du bureau d'aide juridictionnelle Cour d'appel Bourges ;
- Commission du bureau d'aide juridictionnelle Tribunal Judiciaire Bourges ;
- Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance Bourges ;
- Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance Saint-Amand-Montrond ;
- BGE Micro-crédit.



HABITAT – CADRE DE VIE ENVIRONNEMENT – DEVELOPPEMENT DU- RABLE

- Commission spécialisée de coordination des actions de prévention des expulsions locatives (CCAPEX) ;
- Commission d'Attribution des Logements et d'examen de l'occupation des logements ; (CALEOL) CDC Habitat Grand Ouest (Dossiers dans le Cher) ;
- OPH Val de Berry Conseil d'Administration ;
- Commission consultative des services publics locaux ;
- Commission de l'eau du SAGE Yèvre Auron Bourges ;
- Comité de programmation Groupe d'Action Locale Pays de Bourges (GAL) Programme Européen Leader ;
- Conseil de développement de Bourges Plus ;
- Conseil de développement du Pays de Bourges ;
- Conseil de développement Pays Sancerre Sologne ;
- Groupe d'Action Locale Pays de Bourges - LEADER - Comité de programmation ;
- Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) ;
- Commission de sélection d'appel à projets du Conseil départemental ;
- Commission Consultative des Services Publics Locaux Bourges Plus (CCSPL) ;
- L'Entraide Conseil d'administration ;
- Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST).

SANTÉ

- Commission des usagers (CDU) Clinique des Grainetières Saint-Amand-Montrond ;
- Commission des usagers (CDU) Clinique Guillaume de Varye - St Doulichard ;
- Commission des usagers (CDU) Centre Hospitalier G. Sand EPSIC du Cher ;
- Commission des usagers (CDU) HAD KORIAN Pays des trois provinces Vierzon ;
- Commission des usagers (CDU) Centre Hospitalier Jacques Coeur Bourges ;
- Commission des usagers (CDU) Centre Hospitalier Vierzon ;
- Commission des usagers (CDU) Centre Hospitalier de Sancerre ;
- Commission des usagers (CDU) La Gaillardière Vierzon ;
- Comité départemental de l'aide médicale urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires du département du Cher CODAMUP-TS ;
- Conseil d'Administration Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Cher ;
- Commission d'Action Sanitaire et Sociale CPAM ;
- Commission des usagers CPAM ;
- Commission Paritaire Départementale des Infirmiers CPAM.



22

Représentants familiaux au sein des instances départementales.

LA REPRÉSENTATION FAMILIALE AU SEIN DES COMMUNES :

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) ou Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) sont les outils principaux des municipalités dans la mise en oeuvre des solidarités et de l'aide sociale au profit des habitants de la commune. Ils ont pour rôle de lutter contre l'exclusion, d'accompagner les personnes âgées, de soutenir les personnes souffrant de handicap et de gérer différentes structures destinées aux enfants.

Au sein de leur Conseil d'Administration, le **délégué familial** agit aux côtés des autres acteurs locaux pour améliorer la vie des familles sur le territoire. Personne de référence pour toutes les questions familiales, il apporte un point de vue « familial » sur les sujets débattus.

14

Représentants familiaux présents dans les CCAS- CIAS

La Convention d'Objectifs

2022-2026

Dans le cadre de la réforme du fonds spécial de 2005, le principe des conventions d'objectifs entre l'Unaf et les Udaf a été adopté. La mise en place de ces conventions est devenue effective dans le Cher depuis le 1er janvier 2007.

L'année 2022 a été une année de renouvellement de la convention d'objectifs pour l'ensemble du réseau Unaf, Udaf, Uraf. L'Udaf du Cher a choisi de développer 3 axes durant les 5 ans de durée de la convention d'objectifs.

Pour chacun d'entre eux, la mise en oeuvre d'un diagnostic des besoins du territoire et pour deux d'entre eux une étude de faisabilité ont été réalisés.

L'Udaf du Cher s'est également inscrite dans la participation aux groupes de travail nationaux portés par l'Unaf et qui portent sur l'accompagnement et le partage d'expérience autour de ces axes.

Axe n°2 : Accompagner
la structuration et le
développement de lieux de
soutien à la Parentalité

Axe n°6 : Partager la
lecture

Axe n°8 : Accompagner
et Soutenir les Aidants
Familiaux



Un lieu de soutien à la parentalité

L'Udaf du Cher souhaite s'inscrire comme un acteur fort du soutien à la parentalité à l'échelle du département du Cher. Au travers de cet axe de développement de la convention d'objectifs, l'association ambitionne la création d'une Maison des familles et de la parentalité, lieu d'information et de ressources à destination de toutes les familles du Cher.

Cet espace a vocation à transmettre de l'information, d'identifier les difficultés des familles, de les accompagner et de les orienter vers les partenaires départementaux. Des temps dédiés aux familles et professionnels compléteront l'offre de services.



L'accompagnement et le soutien des aidants familiaux

La question de l'offre de service auprès des aidants familiaux et de sa facilité d'accès est devenue une priorité d'action sur de nombreux territoires que ce soit dans la ruralité ou dans les espaces urbains ou périurbains.

L'Udaf du Cher, intervenant déjà par le biais de l'action de ses services (SIAB, ISTF), s'investit davantage en souhaitant développer un espace d'information et des temps de répit en mutualisation avec les acteurs départementaux du maintien à domicile, et de l'accompagnement des proches aidants.

Partager la lecture

Au quotidien, l'action Lire et faire lire permet à des bénévoles d'offrir des temps de lecture à des petits groupes d'enfants dans des structures scolaires, peri-scolaires, dans des établissements d'accueil du jeune enfant, privés ou associatifs. Cette action s'inscrit dans une démarche de découverte, de partage et de transmission du plaisir de la lecture.

L'année 2022 a été une année de renouveau et de réorganisation de l'action dans le Cher. Une convention de copportage a été signée avec la Ligue de l'enseignement du Cher permettant de dédier du temps de travail notamment sur la gestion administrative et fonctionnelle ainsi que sur la mise en place des formations à destination des bénévoles.



50
bénévoles
lecteurs

40
structures
accueillantes

1000
enfants
par mois
(en moyenne)

100%
des nouveaux
bénévoles
formés



Ce projet développé par le réseau des Udaf, à partir de l'action « Lire et faire lire » s'adresse à une population adulte.

Il permet de soutenir les familles, touchées par la vulnérabilité d'un de leurs proches ou elles-mêmes fragiles en :

- Leur offrant un accès à la culture, à travers la lecture : les bénévoles grâce à leurs interventions, permettent d'amener le livre où il n'arrive pas systématiquement et s'adressent à des publics qui y ont difficilement accès.
- Luttant contre l'isolement des personnes en situation de vulnérabilité : le projet va au-delà de la proposition d'un partage autour de la lecture. En permettant de vivre ces moments de rencontre et de convivialité, les séances de « Lire ensemble » offrent aux familles le partage d'un temps collectif et la possibilité de créer du lien social.
- Les soutenant dans leur rôle d'aidant : le programme permet aux familles de bénéficier d'un temps de répit et de se sentir accompagnées dans les responsabilités d'aidant qu'ils assument.

Cette année a permis de rencontrer plusieurs partenaires en particulier des EHPAD afin de définir les modalités d'intervention des futurs bénévoles.



**P Ô L E
A C T I O N
S O C I A L E
E T J U D I C I A I R E**

LA PROTECTION JURIDIQUE DES MAJEURS

L'ANNÉE 2022

Le service PJM de l'Udaf du Cher exerce différents types de mesures de protection des majeurs confiées par les Juges des contentieux de la protection. Ainsi, l'Udaf du Cher exerce principalement des mesures de tutelles et de curatelles. Mais quel que soit le mandat confié, l'exercice de ses mesures repose sur des principes essentiels :

- La protection du Majeur dans les actes de la vie civile et la garantie du plein exercice des droits fondamentaux ;
- La défense de ses intérêts et la recherche du consentement par des explications claires et adaptées aux capacités de la personne protégée ;
- La gestion des prestations, des revenus et des biens de la personne protégée en lien avec le type de mesure exercée ;
- un accompagnement individualisé et personnalisé.

Avec 77 nouvelles mesures et 43 fins de mesure, l'Udaf a connu un flux important en 2022. En effet, le nombre de mesures exercées par le service PJM est passé de 307 en janvier 2022 à 341 en décembre 2022 soit une augmentation de 11%. Cette tendance tend à se confirmer en 2023.

L'ouverture et la fin de mesure représentent des moments forts de la vie d'une mesure qui nécessitent une attention particulière. Ces étapes de la mesure génèrent également une charge de travail plus importante. En conséquence, ce flux de mesures nous amènera à repenser l'organisation du service en 2023.

La curatelle, concerne les personnes qui restent autonomes mais qui ont besoin d'être assistées dans certains actes de la vie civile. Le degré de protection de la curatelle peut être plus ou moins important afin de répondre aux besoins de la personne protégée.

218
curatelles

97
tutelles

La tutelle concerne les personnes qui ne sont plus en mesure d'effectuer les actes de la vie civile et de veiller sur leurs propres intérêts. Le juge des tutelles désigne alors un tuteur qui représentera la personne protégée.

La sauvegarde de justice est une mesure de protection temporaire, qui permet de traiter une situation en urgence lorsqu'une personne majeure risque des actes contraires à ses intérêts, notamment en ce qui concerne son patrimoine, en raison d'une altération de ses facultés mentales ou physiques.

10
mandats
spéciaux

En complément des mesures de tutelles et curatelles, il existe d'autres types de mesures de protection assurées par l'Udaf du Cher.

Mesure d'Accompagnement Judiciaire (MAJ)

Cette mesure est prononcée par le Juge des Tutelles pour une personnes bénéficiaire de prestations sociales et ne souffrant d'aucune altération de ses facultés, lorsqu'une gestion financière incorrecte compromet sa santé ou sa sécurité. Cette mesure a une durée de 1 à 2 ans et peut être renouvelée dans la limite de 4 ans maximum.

Mandat ad'hoc

Cette mesure est prononcée par le Juge de Tutelles pour une action précise. Il s'agit souvent de missions relatives à des actes juridiques ou patrimoniaux. La nomination du mandataire ad'hoc prend fin lorsque sa mission est réalisée ou lorsque le conflit d'intérêt a disparu.

Subrogé curateur ou subrogé tuteur

Un subrogé tuteur ou subrogé curateur est parfois désigné par le juge des tutelles pour garantir le bon fonctionnement d'une mesure de protection. Son rôle consiste à contrôler les actions du tuteur ou curateur et de saisir le juge s'il constate une faute ou erreur.

Présomption d'absence

Le juge des tutelles peut constater, à la demande des parties intéressées ou du ministère public, qu'il y a présomption d'absence, et désigner une personne pour représenter un présumé absent et administrer ses biens.

L'Udaf du Cher peut être sollicitée pour conseiller les familles sur la Protection Juridique des Majeurs. Cet accompagnement assuré par le service ISTF peut aussi porter sur les mesures de protection suivantes :

L'habilitation familiale

Il ne s'agit pas d'une mesure de protection judiciaire, comme le sont la sauvegarde de justice, la curatelle ou la tutelle. L'habilitation familiale est néanmoins délivrée par la juge des tutelles. L'habilitation familiale permet de protéger les intérêts personnels et patrimoniaux d'un proche vulnérable qui n'a plus la capacité de manifester sa volonté.

Le mandat de protection future

Le mandat de protection future vise à désigner à l'avance une personne pour représenter les intérêts personnels et/ou patrimoniaux de l'auteur du mandat. Cette mesure permet d'anticiper une éventuelle perte de capacité physique ou mentale, qui se traduirait par une mise sous tutelle ou curatelle.



LA MESURE JUDICIAIRE D'AIDE À LA GESTION DU BUDGET FAMILIAL

La mesure judiciaire d'aide à la gestion du budget familial (MJAGBF) s'inscrit dans le champ de la protection de l'enfance au titre de l'assistance éducative (Article 375-9-1 du code civil). Cette mesure est prononcée pour une durée de deux ans maximum mais peut être renouvelée par décision du Juge des Enfants.

La MJAGBF s'adresse à des familles bénéficiaires de prestations familiales et confrontées à des difficultés récurrentes au niveau budgétaire entraînant des conséquences sur les conditions de vie des enfants.

L'ANNÉE 2022

Maintien de l'activité

Le nombre de mesures judiciaires d'aide à la gestion du budget familial prononcées par le Tribunal Judiciaire de Bourges et confié à l'Udafdu Cher reste stable ces dernières années alors que de nombreux départements connaissent une baisse significative de ce type de mesure.

Actualisation des outils de la loi de 2002-2

Dans une démarche d'implication des publics accueillis à l'Udaf du Cher, un groupe d'utilisateurs a été constitué pour retravailler avec eux la notice d'information remise à l'ouverture de la mesure. Ce travail s'est fait en lien avec la mise à jour du Document Individuel de Prise en Charge et en étroite collaboration avec le service PJM.

Poursuite de la démarche de travail partenarial

Les relations partenariales sont primordiales dans le cadre de l'exercice des MJAGBF. A chaque moment de la mesure, des échanges croisés avec les partenaires sur la situation des familles contribuent à une prise en charge globale.

Ainsi, lors de l'ouverture de la mesure, les délégués aux prestations familiales peuvent être amenés à échanger avec le travailleur social à l'origine de la demande de MJAGBF. Des informations sur le parcours de vie et les difficultés rencontrées par la famille peuvent ainsi permettre au service une prise en charge adaptée.

Au cours de la mesure, les professionnels du service MJAGBF participent régulièrement aux réunions pluridisciplinaires et synthèses organisées pour les familles. Sans attendre ces temps d'échanges formalisés, les délégués prennent régulièrement contact avec les professionnels intervenant auprès d'une même famille : MDAS, direction enfance familles, AIDAPHI, centres parentaux, établissements scolaires, CAF, MSA....

DES DOMAINES D'INTERVENTION MULTIPLES

Dans le cadre de la MJAGBF, les délégués interviennent principalement dans les domaines suivants :

- L'apurement des dettes ;
- L'ouverture des droits sociaux ;
- L'accès aux soins ;
- Le maintien dans le logement ;
- La sollicitation d'aide alimentaire et financière ;
- La restauration de compétences parentales ;
- L'éducation, la scolarité et les loisirs des enfants.

L'Udaf du Cher est l'unique organisme du département autorisé à exercer des mesures judiciaires d'aide à la gestion du budget familial (MJAGBF).

1

95
familles

accompagnées dans le cadre de la mesure judiciaire d'aide à la gestion du budget familial contre 89 en 2021

Déléguées aux prestations familiales détentrices d'un diplôme d'état de **conseiller en économie sociale familiale** (2,6 ETP),
1 assistante administrative et comptable (1 ETP)

3

La MJAGBF fait partie de l'arsenal à la disposition du Juge pour enfant dans le cadre de la protection de l'enfance. Cependant, cette mesure reste encore méconnue et un travail d'information et de valorisation de cette modalité d'accompagnement reste une priorité pour le service.



L'INFORMATION ET LE SOUTIEN AUX TUTEURS FAMILIAUX

La loi du 5 mars 2007 dispose que la protection juridique est « *un devoir des familles et de la collectivité publique* ». Elle réaffirme le principe de priorité familiale. Le cadre d'intervention des Services ISTF, défini par décrets, permet ainsi aux Tuteurs Familiaux de bénéficier d'informations et de soutien sur leurs rôles, droits et devoirs tout au long de leur mandat.

LES MISSIONS

Dans ce cadre, le service propose :

- Des informations d'ordre général : en amont d'une mesure de protection, durant l'exercice et à la clôture de la mesure ;
- Du soutien technique : le soutien est personnalisé et varie en fonction de chaque situation. Il peut porter sur les écrits à rendre au juge des tutelles et leur formalisation, ou encore des questions sur le droit des personnes accompagnées, la gestion à mettre en place en fonction de la mesure.

Par l'intermédiaire :

- D'entretiens individuels téléphoniques ou physiques ;
- Des sessions d'informations collectives thématiques afin d'informer et/ou de former les Tuteurs Familiaux (obligations légales en cours de mesure par exemple).

L'ANNÉE 2022

En 2022, l'activité du service a été similaire à l'année 2021. 81 personnes ont ainsi pu être renseignées ou accompagnées sur l'ensemble du département. Le profil des demandeurs reste lui aussi relativement identique à l'année passée. Nous avons pu observer une hausse des sollicitations de professionnels possiblement due au travail de communication sur l'existence du service.

Fait marquant de l'année, plus d'un tiers des personnes accompagnées ont souhaité recevoir des outils mis à disposition dans le KIT Tuteur Familial. Cette demande en forte hausse nous conforte dans le besoin de soutien des actes administratifs et juridiques au profit des tuteurs familiaux.

Enfin l'année 2022 a été pour nous l'occasion de renforcer encore un peu plus le maillage partenarial avec plusieurs participations à des rencontres départementales et nationales.

Parole de tuteur familial

« Ce service est un support important, surtout avec le tableau qui m'a été transmis afin de m'aider pour effectuer le compte de gestion, car il est simple et facile à comprendre et à utiliser. C'est également un support pour les renseignements juridiques tout au long de la mesure. Bon accueil, performant, suivi important. »

Denise

Pourcentage des demandes concernant le compte-rendu de gestion, l'inventaire et le budget annuel prévisionnel

44%

30

Documents créés et mis à disposition dans le KIT TUTEUR FAMILIAL

Personnes accompagnées dans le cadre du service ISTF en 2022

81



LE SERVICE D'INFORMATION ET D'ACCOMPAGNEMENT BUDGÉTAIRE

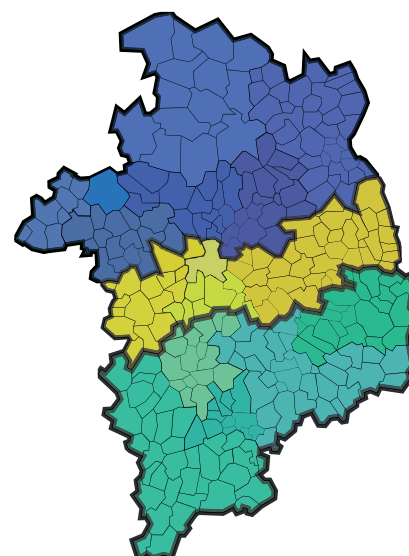


Dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, le Service Accompagnement des Ménages Surendettés (AMS), existant à l'Udaf depuis 2002, a obtenu le label Point Conseil Budget (PCB) pour le nord du département en 2019 puis en 2020 pour le reste du Cher. Cette labellisation du service a permis un élargissement des missions et des publics.

LES MISSIONS

Dans ce cadre, le service propose :

- Des entretiens individuels lors des permanences tenues chez des partenaires sur l'intégralité du département afin de favoriser le rétablissement d'un équilibre budgétaire pour les familles ;
- Des accompagnements spécifiques dans le cadre de conventions partenariales (Actions Logement Services, France Loire) ;
- Des actions collectives traitant notamment de la notion de budget, du droit au compte, de l'offre spécifique bancaire, etc.



répartition des secteurs PCB

Nombre de personnes accompagnées par le service en 2022 **+69%**

366 accompagnements,
176 pour le PCB Nord,
150 pour le PCB centre,
40 pour le PCB sud

des demandes qui concernent un dossier de surendettement **33%**

L'ANNÉE 2022

L'année 2022 a été marquée par une augmentation importante de l'activité du service avec une mobilisation auprès de 371 foyers (219 en 2021). Durant l'année, 876 entretiens dont 71 visites à domicile ont été assurés par le service. Cette augmentation est observée de manière identique sur les trois secteurs PCB du département.

Le travail de redynamisation du service auprès des partenaires a favorisé la mise en place de conventions. Ces dernières ouvrant à des actions qui répondent à des besoins spécifiques. Le service a ainsi été mandaté par France Loire pour 59 missions auprès de 47 locataires en situation d'impayés de loyer (4 en 2021, 8 en 2020). 13 salariés ont été suivis à la suite d'une orientation d'Action Logement Service pour un accompagnement portant majoritairement sur la gestion du budget et les difficultés financières ainsi que sur un accompagnement social lié au logement.

Fort de ce travail auprès des partenaires et des institutions, le service a été sollicité à de nombreuses reprises que ce soit lors de forums (journée de l'accès au droit, La séparation une affaire de famille, ...) ou de demandes pour assurer des actions collectives. Ces sollicitations croissantes confortent le service dans son rôle d'acteur départemental de la prévention et de la lutte contre la pauvreté.

L'inflation des prix des carburants et de l'alimentation observée à la fin de l'année 2022 ainsi que les hausses des prix de l'énergie prévues au début de l'année 2023 nous amènent, d'ores et déjà, à anticiper et préparer des interventions sur l'éco-consommation et les éco-gestes.



Ils parlent du SIAB

« Même si ma situation n'est pas encore résolue, je me sens soutenue et apaisée »

« Ça m'a apporté beaucoup, car comme je ne sais pas lire ça (les papiers), ça m'a aidé beaucoup »

« Avant que vous m'aidiez j'avais des problèmes financiers dûs aux crédits que je devais rembourser. Je respire depuis un an. Vous m'avez bien aidé pour me sortir de mes problèmes, je suis très reconnaissant du travail effectué par les professionnels du service »

« L'accompagnement me rassure, me sort de mon isolement, me permet d'être aiguillée pour faire mes démarches et ne pas me faire avoir. Je me sens en sécurité, ça me fait un soutien »

« Concernant l'atelier de l'UDAF, les jeunes ont vraiment beaucoup apprécié, le fait de mélanger le côté informatif et ludique a été un franc succès ! Certains m'ont même dit que si besoin, ils seraient enchantés de recommencer »

Mission Locale Cher Sud

« Au-delà, de ses compétences et de son professionnalisme, [le SIAB] est pour nous un partenaire solide, fiable et disponible pour toutes situations ne relevant pas de notre compétence, [il] permet ainsi d'éviter des ruptures de droits (de son champ d'appartenance professionnel) et une écoute attentive pour nos administrés dans le besoin.

En effectuant des permanences dans notre France Services, un maillage cohérent s'effectue entre notre France Services et l'UDAF en offrant à nos administrés un accompagnement administratif et social complet et adapté à leur situation en un seul lieu d'accueil.

Les France Services se voulant être un guichet administratif et social unique dans les territoires ruraux, ce partenariat prend alors tout son sens. »

France Services La Septaine

2023

Réécriture du Projet Associatif



Développement de la contribution via Rézo



Projet d'aménagement des locaux de l'Udaf 18



Mise en place des Cafés de la tutelle



Démarrage de la Maison de la famille et de la parentalité



Mise en oeuvre du Programme de Soutien Famille et Parentalité



crédits photos :

Alexander Grey, Nik, Brunno Tozzo,
Patrick Perkins, Kadyr Pierce, Étienne Beauregard-Riverin
CDC, Annie Spratt, Jordan Whitt, Philippe Leone,
Rhondak native florida folk artist, Amador-Loureiro





29 avenue du 11 novembre
CS 10231
18022 BOURGES CEDEX
Tél : 02 48 24 03 49
Mail : udaf18@orange.fr